



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

L'an 2023, le 11 Avril à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : CHATELIN Sandrine, DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, FIEVET Christelle, HOUZE Marie-Martine, MOREAU Valérie, NOULETTE Jessica, RASSE Virginie, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : ANTOINE Jean-Luc, DESMOUCELLE Didier, GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, MARTINACHE André, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DUHEM Gwenaëlle à Mme DELCROIX Séverine, MM : ACCETTONNE Grégory à Mme DESMYTER Gaëlle, BRICE Emile à M. DESMOUCELLE Didier, CLOCHARD Jean-François à M. HOCQ Daniel, RATAJCZAK Christophe à M. DELANNOY Frédéric, SAVARY Gabriel à M. VELU Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

### 202321 – TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL A COMPTER DU 1ER JUIN 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023, les tarifs du Restaurant Scolaire Municipal comme ci-dessous :

Primaire	3.10 €
Maternelle :	2.75 €
Au 2 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille :	2.65 €
Au 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille :	2.35 €
Tarif réduit :	0.95 € (inchangé)
<i>Pour les enfants des familles bénéficiaires du CCAS dont les critères d'inscription sont basés sur les ressources du foyer.</i>	
Ecole Sainte Anne :	3.10 €
Instituteurs exerçant à Hornaing, et personnel municipal d'Hornaing :	5.10 €

Enfants de la Maison d'Assistantes Maternelles 1.60 €  
*Les enfants gardés par les assistantes familiales seront pris en compte comme une fratrie dans l'application des tarifs.*

Personnes âgées (livraison à domicile) 8.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE ces tarifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/05/2023  
Le Maire  
Frédéric DELANNOY

